

DECISION DU MAIRE D'AVENSAN

Objet : Demande de subvention, auprès de la Communauté de Communes Médullienne, pour des travaux de modernisation de l'éclairage public

Le Maire d'Avensan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 alinéa 26,

VU la délibération n°2026-14 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, donnant délégation à Monsieur le Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Considérant que la Communauté de Communes Médullienne soutient les Collectivités membres au titre de fonds de concours d'un montant annuel de 10 000 € par Commune,

Considérant le souhait municipal de poursuivre le Plan Pluriannuel d'Investissement au titre des travaux de modernisation de l'éclairage public,

Décide

Article 1 : La Commune d'Avensan sollicite pour le projet des travaux de modernisation de l'éclairage public, auprès la Communauté de Communes Médullienne, un montant de 10 000,00 €, pour des travaux estimés à 38 965,07 € HT.

Article 2 : Monsieur le Maire est habilité à signer tout document permettant l'exécution de ladite décision.

Article 3 : La présente décision :

- sera transmise au Représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité,
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification et sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 CRPA),
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux est préalablement exercé.

Fait à Avensan le 10 septembre 2026

Laurent PASCUAL

Maire d'Avensan

